Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/1192

23.2.2024

P9_TA(2023)0332

Protection des travailleurs contre l'amiante

Résolution législative du Parlement européen du 3 octobre 2023 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2009/148/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail (COM(2022)0489 — C9-0321/2022 — 2022/0298(COD))

(Procédure législative ordinaire: première lecture)

(C/2024/1192)

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2022)0489),

— vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 153, paragraphe 2, point b), en liaison avec l'article 153, paragraphe 1, point a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C9-0321/2022),

— vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu l'avis du Comité économique et social européen du 15 décembre 2022 [1],

— vu l'avis du Comité des régions du 16 mars 2023 [2],

— vu l'accord provisoire approuvé en vertu de l'article 74, paragraphe 4, de son règlement intérieur par la commission compétente et l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 19 juillet 2023, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu l'article 59 de son règlement intérieur,

— vu l'avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire,

— vu le rapport de la commission de l'emploi et des affaires sociales (A9-0160/2023),

1. adopte la position en première lecture figurant ci-après;

2. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle remplace, modifie de manière substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;

3. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

P9_TC1-COD(2022)0298

Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 3 octobre 2023 en vue de l'adoption de la directive (UE) 2023/… du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2009/148/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail

(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, la directive (UE) 2023/2668.)

---

[1] JO C 100 du 16.3.2023, p. 118.
[2] JO C 188 du 30.5.2023, p. 70.